

**COMMUNE DE  
CREUZIER-LE-VIEUX**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 04 FEVRIER 2019**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 28 janvier 2019, s'est réuni à 19h15 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian BERTIN**, Maire.

**Présents** : M. CROUZIER – M<sup>me</sup> BOUILLON – M. CORRE – M<sup>me</sup> GAILLE – M. MEUNIER – M<sup>me</sup> GRENIER (Adjoints) – M<sup>me</sup> SABATIER et M. QUAIRE (Conseillers délégués) – M. MAIRAL – M<sup>me</sup> FINAT – M<sup>me</sup> JAYAT – M. BACOT – M. BLANCHET – M<sup>elle</sup> ARNOUX – M<sup>me</sup> GRINCOURT-SCHLUMBERGER – M. JOURDAIN – M<sup>me</sup> BRADEL (Conseillers municipaux).

**Absents représentés** : M. POTIGNAT par M.QUAIRE – M.BOUCHARD par M.CROUZIER – Mme GUILLET par Mme FINAT

**Absents** : M<sup>me</sup> HORIOT et M. CHAPELLE

*M<sup>elle</sup> Karen ARNOUX a été élue secrétaire de séance.*

\* \* \* \* \*

**APPROBATION** à l'unanimité du compte rendu du 26 novembre 2018 par les membres présents.

**I/ DELIBERATIONS :**

**1/ ACTUALISATION DES STATUTS DE VICHY COMMUNAUTE**

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal d'adopter l'actualisation des statuts proposés par Vichy Communauté dans sa délibération du 20 décembre 2018 et de lui donner mandat pour signer, une fois l'arrêté préfectoral de modifications de compétences notifié, tous les actes inhérents en découlant (avenants au contrat ou marché en cours...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**2/ ACQUISITION DE PARCELLES**

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal l'acquisition de parcelles cadastrées :

- Section AO N°436 de 17m<sup>2</sup> figurant au compte de la société RAMI BATI, située Rue des Roussilles à Creuzier le Vieux pour une valeur de 3€/m<sup>2</sup>, soit 51€ ;
- Section AO N°508 de 90m<sup>2</sup> située Rue de la Montagne Verte, section AO N°505 de 78m<sup>2</sup> et AO N°551 de 40m<sup>2</sup> situées rue des Pommiers à Creuzier le Vieux, figurant au compte de Monsieur et Madame BOURDUCHE Gérard pour une valeur de 3€/m<sup>2</sup>, soit 624€ ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions ci-dessus et autorise Monsieur CROUZIER, 1<sup>o</sup> adjoint, à signer l'acte notarié.

**3/ ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal le retour de la semaine à 4 jours et de fixer les horaires des écoles publiques de la commune ainsi :

- Ecole maternelle : 08h40-11h50 / 13h35-16h25
- Ecole élémentaire : 08h30-12h00 / 13h45-16h15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus.

#### **4/ DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention au Conseil Départemental pour l'année 2019 dans le cadre de la thématique « Patrimoine » d'un montant de 5 368,80€ (30% du HT) dans le cadre du programme d'investissement « Réfection des vitraux », d'un montant total de 17 896,00€. Monsieur le Maire a également proposé d'approuver le plan de financement de ces travaux qui consiste à recevoir 30% de subvention, soit 5 368,80€ et faire participer la commune via un autofinancement ou un emprunt à hauteur de 70%, soit 12 527,20€.

De surcroit, Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal a proposé de solliciter une subvention pour l'année 2019 plafonnée à 7 500€ dans le cadre de la thématique « Réfection des voiries communales » d'un montant estimé de 150 000€ HT, soit 180 000€ TTC. En outre, il a également proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement qui consiste à recevoir 5%, dans la limite de 7 500€, de subvention de la part du Conseil Départemental et faire participer la commune via un autofinancement ou un emprunt à hauteur de 95%, soit 142 500€ HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions.

#### **5/ AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES D'INVESTISSEMENT EN L'ABSENCE DE CREDITS**

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal d'engager les crédits d'investissement correspondants aux dépenses engagées avant le vote du Budget Primitif 2019 pour un montant de 83 048€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition.

#### **6/ ALSH – VOYAGE A LA ROCHELLE**

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de fixer le montant des arrhes à 50€ par enfant inscrit au voyage organisé par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à La Rochelle du 15 au 20 juillet 2019.

En outre, il a également proposé de fixer la participation des parents sur la base de trois tranches d'impositions correspondant à un prix final de 270, 300 et 320€ par enfant.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions.

#### **7/ SUBVENTION « LA 4L DE TL »**

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal le versement d'une subvention de 300€ à l'Association « La 4L de TL » basée à Creuzier-le-Vieux, qui a pour objectif la participation au raid humanitaire « 4L Trophy » en 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition.

#### **8/ AIDE FINANCIERE AUX RAVALEMENTS DE FACADE**

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de verser une aide au ravalement de façade à hauteur de 10% du montant des travaux plafonné à 10 000€ HT. Celles-ci, ainsi que les pignons devront être visibles de l'espace public afin d'être éligibles. Cette aide financière sera accordée sur présentation d'une facture acquittée et seront exclues les menuiseries, ferronneries et devantures commerciales.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition.

\* \* \* \* \*

## **II/ QUESTIONS DIVERSES**

Séance levée à 19h43